

Législature 2017-2021

Séance du 27 mai 2019

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°48

Suivi de différents messages votés

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous pouvons vous donner les informations suivantes concernant le suivi de différents messages votés depuis le début de la législature :

- **Message 17 concernant l'octroi d'une délégation de compétence sur investissements de CHF 300'000.00 TTC pour des études diverses non-planifiables** : les études suivantes ont été mandatées récemment : CHF 25'000.00 dans le cadre du projet de rénovation de l'Administration communale, d'entente avec la Commission chargée de l'étude du projet, pour un rapport général sur l'état des bâtiments existants et pour la mise à jour du programme. Le solde de ce message à mi-législature est d'environ CHF 127'000.00 ;
- **Message 54 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 200'000.00 TTC pour la revitalisation des installations du FC Estavayer-le-Lac** : les travaux ont été réalisés pendant la trêve hivernale et sont terminés. Le FC Estavayer-le-Lac a organisé une petite inauguration début avril, à la fin des travaux et est satisfait des réalisations faites ;
- **Message 68 concernant l'adoption du Règlement de la Commune d'Estavayer sur le service de taxis** : le règlement a été approuvé en date du 30 avril 2019 par la Direction de la sécurité et de la justice. Il est donc en vigueur.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : André Losey, Syndic